

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 02/02.2026

Objet: lutte contre le frelon asiatique

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le frelon asiatique se répand de manière invasive en Suisse depuis quelques années, notamment dans le canton de Vaud, qui constitue avec le canton de Genève, l'un des cantons les plus touchés par l'invasion de cette espèce. Bien qu'il ne soit pas agressif envers les humains, il peut représenter tout de même un danger pour les personnes allergiques à son venin.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, mais également pour d'autres insectes. Lorsqu'ils opèrent ensemble, ils sont capables d'attaquer et de détruire une colonie entière d'abeilles en quelques heures, ce qui suscite l'inquiétude parmi les apiculteurs, en raison des effets sur la pollinisation la production mellifère, la biodiversité locale et le rendement agricole.

Selon la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) plus de 880 nids ont été recensés en 2025 sur le territoire cantonal. Face à cette menace, les apiculteurs de la région lémanique ont consacré, bénévolement, des milliers d'heures au cours des dernières années.

La population est appelée à signaler rapidement la présence de frelons ou de nids sur le site de la FVA (www.frelonasiatique.ch) en envoyant une photo. Celle-ci organisera une intervention sécurisée, afin de retirer les nids qui se développent très rapidement. Les frais sont à la charge des propriétaires fonciers.

Une séance d'information à la population aura lieu le mercredi 1^{er} avril.

L'engagement de chacun est essentiel pour lutter efficacement contre cette menace. C'est pourquoi les employés communaux ont été sensibilisés à ce fléau et sont tenus de signaler également tous les nids.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72